

Maîtrise d'ouvrage



CH CAVAILLON LAURIS

119 Av. Georges Clémenceau
BP 157 - 84 304 CAVAILLON CEDEX

Architecte mandataire

AVANTPROPOS

95 All. Romain BAUD
84 300 CAVAILLON
T. 04.28.70.12.92



BET : Thermiques et fluides

INGECOM

821 Av. de Cheval Blanc
84 300 CAVAILLON
T. 04.90.75.14.67



BET : Structure

INGENIERIE 84

40 Av. de la première Div blindée
84 300 CAVAILLON
T. 04.90.71.38.38



Economiste

CABINET MORERE

55 All. Camille Claudel
84 140 AVIGNON
T. 04.90.84.30.30



BET : Acoustique

HEDONT ACOUSTIQUE

15 Rue Condorcet
75 009 PARIS
T. 09.75.45.23.70



Construction d'une pharmacie au sein du CHI / CAVAILLON (84)

119, Av. GEORGES CLEMENCEAU - BP 157 - 84304 CAVAILLON CEDEX

CCTP - LOT 06 SERRURERIE

indice Date modifications Lot NIVEAU ÉCHELLE

DOSSIER
D504

PHASE
DCE

DATE
AVRIL 2026

EMETTEUR

2.6

SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS SERRURERIE	2
6.0.1. Objet.....	2
6.0.2. Limite des prestations	2
6.0.3. Réglementations et normes	2
6.0.4. Qualité et livraison des matériaux	2
6.0.5. Connaissance du projet	3
6.0.6. Exécution des travaux.....	3
6.0.7. Visite des lieux	5
6.0.8. Documents à remettre par l'entrepreneur	5
6.0.9. Interfaces entre les corps d'état	5
6.0.10. Prise en compte des dépenses relatives aux déchets.....	5
6.0.11. Charte chantier propre et à faibles nuisances	5
DESCRIPTION DES OUVRAGES	6
6.1. PORTES MÉTALLIQUES.....	6
6.1.1. Bloc porte métallique avec parements tôleés	6
6.1.1.1. Portes d'issue de secours à un vantail	6
6.1.1.2. Porte du local technique existant	6
6.1.1.3. Porte du local technique R0.14	7
6.1.1.4. Portes d'issue de secours à deux vantaux	7
6.1.1.5. Portes du local décartonnage/déchets.....	7
6.1.1.6. Portes du local automate	8
6.1.1.7. Porte du local dépôt/guichet avec contrôle d'accès.....	8
6.2. OUVRAGES EXTÉRIEURS.....	8
6.2.1. Grilles métalliques anti-effraction	8
6.2.2. Paroi avec porte à deux vantaux au droit du stockage ROLLS	9
6.2.3. Grilles de ventilation en façade du local technique.....	9
6.3. PASSERELLE VITREE	10
6.3.1. Plancher vitré au droit de la passerelle	10
6.3.2. Généralités et conception des verrières	10
6.3.2.1. Verrière.....	11

GÉNÉRALITÉS SERRURERIE

6.0.1. Objet

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux du lot Serrurerie nécessaires à la **construction d'une pharmacie au sein du centre hospitalier de Cavaillon (Département de Vaucluse)**.

L'entrepreneur devra avoir pris connaissance dans son intégralité des différentes pièces contractuelles du marché, telles que :

- . Les généralités tous corps d'état et les C.C.T.P. des autres corps d'état ;
- . Le C.C.A.P. ;
- . Les plans et détails de conception architecturale ;
- . Les plans de principe "Structure" et "Fluides" ;
- . Le plan géomètre ;
- . Le Permis de Construire et ses annexes ;
- . La charte de chantier propre et à faibles nuisances ;
- . Le rapport de sol ;
- . L'étude thermique ;
- . L'étude acoustique ;
- . Le P.G.C.S.P.S. ;

Et tous autres documents faisant partie du marché.

6.0.2. Limite des prestations

Le présent lot comprend la réalisation des travaux suivants :

- . Le plan d'exécution des ouvrages.
 - . La fourniture et pose de porte métallique ;
 - . La réalisation des ouvrages de serrurerie ;
- La proposition de l'entreprise s'entend compris :
- La fabrication et la fourniture de tous les matériaux nécessaires à l'exécution des travaux ;
 - La main d'œuvre d'exécution ;
 - Les percements, coupes, découpes nécessaires aux autres corps d'état ;
 - Tous les scellements, calfeutrements et raccords nécessaires à la bonne exécution des travaux ;
 - L'évacuation de ses propres déchets et gravois ;
 - En règle générale, l'ensemble des obligations mises à sa charge par les pièces du marché.

6.0.3. Réglementations et normes

Pour l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot doit se conformer à l'ensemble des textes en vigueur à la date d'exécution des travaux et plus spécialement aux :

- DTU en vigueur ;
- Normes Françaises et européennes en vigueur y compris NF DTU ;
- Décret concernant le classement des matériaux au feu ;
- Spécifications de l'UNP ;
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments recevant du public ;
- Code de la construction et de l'habitation ;
- Code de l'urbanisme ;
- Règlement des produits de construction (marquage CE) ;
- Règles professionnelles ;
- Nouvelle réglementation acoustique (NRA).

6.0.4. Qualité et livraison des matériaux

Les matériaux, matériels et fournitures utilisés doivent être soumis au Maître d'Œuvre pour acceptation avant emploi.

Tous travaux non conformes seront systématiquement démolis et reconstruits aux frais de l'entreprise.

Les matériaux, matériels et fournitures quelconques utilisés pour l'exécution des travaux ainsi que les caractéristiques ou usines de production proposées par l'entrepreneur doivent être soumis au Maître d'Œuvre pour acceptation avant emploi.

6.0.5. Connaissance du projet

Les matériaux, matériels et fournitures utilisées doivent être soumis au Maître d'Œuvre pour acceptation avant emploi.

Tous travaux non conformes seront systématiquement démolis et reconstruits aux frais de l'entreprise.

Les matériaux, matériels et fournitures quelconques utilisés pour l'exécution des travaux ainsi que les caractéristiques ou usines de production proposées par l'entrepreneur doivent être soumis au Maître d'Œuvre pour acceptation avant emploi.

Le présent descriptif est complémentaire aux plans du maître d'œuvre et de B.E.T. Les ouvrages finis par les plans et qui ne seraient pas décrits au présent descriptif font partie intégrante des travaux et sont dus par les entreprises, même si le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire ne fait pas état des dits ouvrages.

Ces ouvrages s'entendent entièrement terminés dans les règles de l'Art, et comprennent même si elles ne sont pas expressément citées ci-après les fournitures et sujétions nécessaires à leur parfaite exécution.

Les prestations dues au titre du présent lot ne sont limitées que par les travaux décrits dans les autres postes techniques de travaux, l'entrepreneur est donc réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des descriptifs de l'opération : il s'ensuit que chacun des soumissionnaires sera réputé avoir inclus dans les prix qu'il aura souscrit, les prestations complémentaires ressortant de ses propres activités permettant aux ouvrages et matériels dont l'exécution ou l'installation fait partie des postes techniques des autres corps d'état, de remplir leur destination fonctionnelle, même si les dites prestations ne sont pas expressément visées dans le lot considéré.

Le présent descriptif, même s'il est dissocié n'a de valeur qu'associé à ceux des autres postes techniques de travaux.

Obligations de l'entrepreneur :

L'entrepreneur devra donner, dans les quinze jours qui suivent la notification du Marché, ses plans d'exécution des ouvrages.

L'entrepreneur devra la pose, le calage, les scellements et le réglage en fin de chantier de ses ouvrages.

En fin de chantier, il réalisera le nettoyage systématique des locaux dans lesquels il est intervenu.

6.0.6. Exécution des travaux

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge les moyens de manutention et de levage nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

La proposition de l'entreprise s'entend compris la réfection de tous les ouvrages défectueux et ce jusqu'à la réception des travaux, ainsi que la protection des ouvrages contre les ébranlements et chocs.

L'entrepreneur doit assurer à ses frais, et pendant toute la durée du délai de garantie tous les réglages et toutes les mises au point nécessaires, de façon à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de ses ouvrages.

Réception des supports

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur doit s'assurer sur place des côtes réelles du gros-œuvre et de leur conformité avec les indications des plans et détails du projet.

Études :

Les plans d'exécution des ouvrages et notamment ceux relatifs :

- Aux détails de raccordement aux ouvrages des autres corps d'état, ainsi que leur mise en œuvre ;
- Aux dimensions des ouvrages ;
- À l'implantation des organes de fixation ;

Doivent être communiqués au Maître d'Œuvre et au Contrôleur Technique.

Toutes les notes de calculs restent à la charge de l'entreprise, toutes les sections indiquées dans le présent CCTP ne sont données qu'à titre indicatif.

Les sections, profils et assemblages sont laissés à la responsabilité de l'entreprise sous réserve de garantie des performances d'étanchéité ci-dessus, de résistance et d'indéformabilité.

Échantillon :

Avant l'exécution des travaux, l'entreprise adjudicataire doit indiquer au Maître d'Œuvre les lieux de provenance de ses matériaux et, le nom de ses fournisseurs avec les références et les garanties d'emploi données par ces derniers.

Les différents échantillons de tous les matériaux sont remis au Maître d'Œuvre et soumis à son contrôle avant le commencement des travaux.

Tous les ouvrages réalisés doivent être conformes aux normes et échantillons remis.

Ouvrages non décrits explicitement :

Le présent descriptif décrit l'essentiel des ouvrages dus par l'entrepreneur du présent lot. Même s'il ne définit pas dans le détail des ouvrages, ces travaux sont compris dans le marché au même titre que les autres, ainsi que tous ceux nécessaires à la bonne finition desdits ouvrages.

La description des ouvrages s'appuie sur une solution technique répondant au programme et coordonnée entre les divers corps d'état. Il appartient donc à l'entrepreneur qui modifie certains points d'un corps d'état, de prendre à sa charge les incidences éventuelles sur les autres corps d'état.

Protection des métaux :

Aucun objet en fer simple ou composé n'est admis sur le chantier sans avoir reçu une galvanisation ou après décalaminage et brossage une couche d'impression contre la corrosion compatible avec les traitements de finition prévus au présent lot.

Protection de toutes les parties chromées par film polyane.

Protection des ouvrages en cours d'exécution :

La protection en cours de travaux des ouvrages du présent lot, notamment vis à vis des autres corps d'état, sera due par le présent lot.

Les surfaces finies des éléments mis en œuvre doivent être protégées contre les salissures, les projections et les coups, en cours de chantier.

Traitement de finition :

Le présent descriptif précise les systèmes particuliers de finition.

L'entrepreneur doit tenir compte dans le cadre de son prix forfaitaire tous les ouvrages de finition :

. Couvre-joints et cornières en périphérie à l'intérieur et à l'extérieur ;

. Les joints au mastic acrylique entre les couvre-joints et les supports en placoplâtre ou enduits.

Mise en œuvre :

Sont incluses dans la prestation, toutes les sujétions de mise en œuvre, calage, réglage, fixations et couvre-joints.

Entente préalable avec les autres corps d'état, notamment avec le maçon et le plâtrier pour la parfaite exécution.

En fin de travaux, réaliser toutes retouches après le passage des divers corps d'état, jeux, révision, nettoyage des ferrages, etc...

En fin de pose, tous les ouvrages seront essayés et les mises au point nécessaires seront effectuées, les frais correspondants incombant à l'entrepreneur.

L'application de ces prescriptions ne dégage en rien l'entrepreneur de ses responsabilités habituelles dans le cas où des désordres ultérieurs seraient constatés.

Les ouvrages ne doivent pas se détériorer sous l'action des agents atmosphériques des réactions dues au Gros Œuvre et des chocs consécutifs à l'occupation. Ils ne doivent pas être eux-mêmes des causes de désordres dans les ouvrages qui les entourent.

Entretien des ouvrages :

Après le réglage, la pose et le scellement des ferronneries, serrureries, l'entrepreneur doit réviser tous ses ouvrages et s'assurer qu'ils sont fixés d'une façon parfaite. Jusqu'à l'entier achèvement et la réception des travaux, l'entrepreneur remplace les objets soustraits ou détériorés.

Tous les ouvrages doivent être livrés en parfait état de finition et de propreté.

Pendant la période de garantie contractuelle, l'entrepreneur assure l'entretien de ses ouvrages et doit, chaque fois qu'il y est requis, donner les jeux qui sont jugés nécessaires.

Sont également à la charge de l'entrepreneur tous les travaux nécessaires aux autres corps d'état, nécessités par la révision, l'entretien et la remise en état ou le remplacement des ouvrages défectueux également pendant la période de garantie.

6.0.7. Visite des lieux

L'entrepreneur doit se rendre sur les lieux pour estimer à leur juste valeur les travaux objet du présent lot. Une visite obligatoire des lieux sera organisée par le Maître d'Ouvrage (avec signature de la fiche de visite). Lors de cette visite l'entrepreneur du présent lot aura pris connaissance des difficultés d'accès et d'organisation de chantier en fonction de la situation du site et des constructions avoisinantes existantes. De ce fait l'entrepreneur du présent lot ne pourra en aucun cas demandé une plus-value éventuelle sur son prix forfaitaire.

6.0.8. Documents à remettre par l'entrepreneur

L'entreprise devra soumettre pendant la période de préparation, à l'approbation du Maître d'œuvre et du contrôleur technique, un dossier d'exécution complet comprenant, sans que cette liste soit limitative, les documents et indications suivantes :

- Plans et schémas de détails d'exécution
- Les notices techniques et caractéristiques des matériels proposés et présentera avant signature du marché les échantillons des équipements et finitions.
- Tous les détails de fixation, fiches techniques des éléments d'ancrage dans le gros-œuvre, etc...
- Marque, type, fiches techniques et FDES de tous les produits mis en œuvre ;
- PV, avis techniques et certificats de tous les matériaux mis en œuvre.
- Planning d'exécution des travaux suivant les délais contractuels.

Tous les contrôles et essais sont à la charge du présent lot.

Les documents établis par l'entreprise devront avoir reçu l'agrément du contrôleur technique et du Maître d'œuvre avant tout début d'exécution.

Tout matériau ou ouvrage reconnu NON CONFORME par le maître d'œuvre et/ou le bureau de contrôle sera remplacé aux frais exclusifs de l'entrepreneur

6.0.9. Interfaces entre les corps d'état

L'entrepreneur du présent lot doit se mettre en rapport avec les corps d'état concernés pour la bonne finition de ses ouvrages, soit avec :

. LES LOTS : GROS-ŒUVRE ET FAÇADES

L'entrepreneur du présent lot (Serrurerie) doit la pose et le scellement de tous ses ouvrages, y compris raccords après scellements humides.

. LE LOT : MENUISERIES BOIS

L'entrepreneur du présent lot (Serrurerie) doit se mettre en rapport avec le lot menuiseries bois pour la réalisation de l'organigramme par ce dernier.

. TOUS CORPS D'ÉTAT

Communiquer aux entreprises concernées tous les éléments particuliers à prévoir dans leurs ouvrages (massifs, réservations, sommiers, etc....) pour la pose et le scellement des ouvrages métalliques.

6.0.10. Prise en compte des dépenses relatives aux déchets.

Le prix doit couvrir forfaitairement ce lot pour :

- . Sa participation aux dépenses du tri des déchets (voir CCTP généralités TCE) ;
- . La gestion des déchets sera faite sur chantier, avec utilisation des bennes de tris communs (elle sera assurée par le lot gros-œuvre aux frais du compte-prorata).

6.0.11. Charte chantier propre et à faibles nuisances

Une charte de chantier propre et à faibles nuisances est jointe en annexe du DCE.

Les entreprises adjudicataires du chantier et leurs sous-traitants s'engagent à participer à cette démarche, notamment par le choix des produits et en respectant la procédure de réduction des nuisances de chantier. Cette procédure a pour but immédiat de répondre à des exigences de développement durable dans le bâtiment et de réduire au minimum l'impact des travaux sur les travailleurs et sur le voisinage.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

6.1. PORTES MÉTALLIQUES

6.1.1. Bloc porte métallique avec parements tôle

DESCRIPTION TYPE

Fourniture, pose et scellement de porte métallique comprenant :

- . Une huisserie métallique en profilés (L et T) en acier galvanisé ;
 - . Porte en tôle d'acier sur chaque face avec chants et raidisseurs nécessaires en profils tubulaires et cornières ;
 - . Remplissage entre les deux parements en panneaux isolants ;
 - . Paumelles en acier ;
 - . En partie haute, fourrure pour rattrapage fixée sous plancher ;
 - . Poignées et rosaces en acier laqué ;
 - . Bavette de rejet d'eau et balai polypropylène ;
 - . L'ensemble des canons et quincaillerie sera de coloris argent ;
- L'ensemble sera livré sur le chantier thermolaqué (couleur RAL au choix de l'Architecte).

Caractéristiques :

- . Résistance thermique : $U_w = 1.50 \text{ W / m}^2 \cdot \text{K}$
- . Classement AEV : A2 – E4 – VA2
- . Indice d'affaiblissement acoustique : $R_w + C_{tr} \geq 33 \text{ dB}$ (la mesure d'affaiblissement sera attestée par rapport d'essais).

Mise en œuvre :

- . Pose, scellement, étanchéité et ajustage à la charge du présent lot.

6.1.1.1. Portes d'issue de secours à un vantail

- . Dimensions : 1.00 x 2.10 ht (repère PME4)

PARTICULARITÉS

Bloc-porte métallique à un vantail ouvrant à l'extérieur, suivant généralités et description type.

- . Degré coupe-feu : C.F. ½ heure ;
- . PV du CSTB obligatoire ;
- . Joints intumescent en périphérie de l'huisserie ;
- . Seuil de 19 mm avec talon à sceller ;
- . Serrure de sûreté à trois points avec cylindre européen (trois clés) ;
- . Barre anti-panique en acier laqué (coloris au choix de l'architecte) sur le vantail avec cylindre européen ;
- . Ferme-porte en applique, avec bras à glissière, butée de blocage et arrêt par bras.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : en façade Nord de la pharmacie (local R0.09).

6.1.1.2. Porte du local technique existant

- . Dimensions : 1.00 x 2.10 ht

PARTICULARITÉS

Bloc-porte métallique à un vantail ouvrant à la française, suivant généralités et description type.

- . Degré coupe-feu : C.F. ½ heure ;
- . PV du CSTB obligatoire ;
- . Joints intumescent en périphérie de l'huisserie ;
- . Seuil de 19 mm avec talon à sceller ;
- . Serrure de sûreté à trois points avec cylindre européen (trois clés) et bouton moleté côté intérieur ;
- . Ferme-porte en applique, avec bras à glissière, butée de blocage et arrêt par bras.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : au droit de l'accès au local technique existant attenante au local technique télécom existant.

6.1.1.3. Porte du local technique R0.14

. **Dimensions : 1.30 x 2.10 ht (repère PME3)**

PARTICULARITÉS

Bloc-porte métallique à deux vantaux ouvrant à l'extérieur, suivant généralités et description type.

- . Degré coupe-feu : C.F. ½ heure ;
- . PV du CSTB obligatoire ;
- . Joints intumescents en périphérie de l'hubriserie ;
- . Battue sur chaque vantail avec joints à lèvre ;
- . Seuil de 19 mm avec talon à sceller ;
- . Serrure de sûreté à larder à trois points avec canon européen (trois clés) avec bouton moleté côté intérieur ;
- . Ferme-porte en applique, avec bras à glissière, butée de blocage et arrêt par bras, sur chaque vantail ;
- . Crémone pompier sur le vantail semi-fixe.
- . Grille de ventilation basse à ailettes avec grillage anti-insecte.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : en façade Sud du local technique R0.14.

6.1.1.4. Portes d'issue de secours à deux vantaux**PARTICULARITÉS**

Bloc-porte métallique à deux vantaux ouvrant à l'extérieur, suivant généralités et description type.

- . Degré coupe-feu : C.F. ½ heure ;
- . PV du CSTB obligatoire ;
- . Joints intumescents en périphérie de l'hubriserie ;
- . Battue sur chaque vantail avec joints à lèvre ;
- . Seuil de 19 mm avec talon à sceller ;
- . Barre anti-panique en acier laqué (coloris au choix de l'architecte) avec cylindre européen ;
- . Serrure de sûreté à larder à trois points avec canon européen (trois clés) avec bouton moleté côté intérieur ;
- . Ferme-porte en applique, avec bras à glissière, butée de blocage et arrêt par bras, sur chaque vantail ;
- . Crémone pompier sur le vantail semi-fixe.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin :

. *Dimensions 1.50 x 2.10 ht (Repère PME1) :*

- . *Porte d'issue de secours en façade Est de la pharmacie 1 donnant sur passage accès pompiers ;*
- . *Porte d'issue de secours en façade sud de la cage d'escalier existante donnant sur passage accès pompiers ;*

. *Dimensions 1.90 x 2.10 ht (Repère PME2) : porte d'issue de secours du préau existant donnant sur la coursive.*

6.1.1.5. Portes du local décartonnage/déchets

. **Dimensions : 1.50 x 2.10 ht (repère PME1)**

PARTICULARITÉS

Bloc-porte métallique à deux vantaux ouvrant à l'extérieur, suivant généralités et description type.

- . Degré coupe-feu : C.F. ½ heure ;
- . PV du CSTB obligatoire ;
- . Joints intumescents en périphérie de l'hubriserie ;
- . Battue sur chaque vantail avec joints à lèvre ;
- . Seuil de 19 mm avec talon à sceller ;
- . Serrure de sûreté à larder à trois points avec canon européen (trois clés) avec bouton moleté côté intérieur ;
- . Ferme-porte en applique, avec bras à glissière, butée de blocage et arrêt par bras, sur chaque vantail avec sélecteur de fermeture ;
- . Crémone pompier sur le vantail semi-fixe.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : en façade Nord du local décartonnage/déchets.

6.1.1.6. Portes du local automate

. Dimensions : 1.90 x 2.10 ht (repère PME2)

PARTICULARITÉS

Bloc-porte métallique à deux vantaux ouvrant à l'extérieur, suivant généralités et description type.

- . Degré coupe-feu : C.F. ½ heure ;
- . PV du CSTB obligatoire ;
- . Joints intumescents en périphérie de l'hubriserie ;
- . Paumelles permettant l'ouverture à 180° ;
- . Battue sur chaque vantail avec joints à lèvre ;
- . Seuil de 19 mm avec talon à sceller ;
- . Barre anti-panique en acier laqué (coloris au choix de l'architecte) avec cylindre européen ;
- . Serrure de sûreté à larder à trois points avec canon européen (trois clés) avec bouton moleté côté intérieur ;
- . Ferme-porte en applique, avec bras à glissière, butée de blocage et arrêt par bras, sur chaque vantail ;
- . Crémone pompier sur le vantail semi-fixe.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : en façade Est du local automate.

6.1.1.7. Porte du local dépôt/guichet avec contrôle d'accès

. Dimensions : 1.50 x 2.10 ht (repère PME1)

PARTICULARITÉS

Bloc-porte métallique à deux vantaux ouvrant à l'extérieur, suivant généralités et description type.

- . Degré coupe-feu : C.F. ½ heure ;
- . PV du CSTB obligatoire ;
- . Joints intumescents en périphérie de l'hubriserie ;
- . Battue sur chaque vantail avec joints à lèvre ;
- . Seuil de 19 mm avec talon à sceller ;
- . Serrure de sûreté à trois points avec cylindre européen (trois clés) ;
- . Ventouse électromagnétique sur le dormant et contre-plaques sur l'ouvrant de la porte ;
- . Raccordement de la ventouse sur ligne d'alimentation de l'électricien y compris passe câbles ;
- . Contact de position de sécurité ;
- . Ferme-porte en applique, avec bras à glissière, butée de blocage et arrêt par bras, sur chaque vantail ;
- . Crémone pompier sur le vantail semi-fixe.

L'entrepreneur devra les branchements électriques (fourreaux et ligne d'alimentation à la charge de l'électricien).

À la charge de l'électricien :

- . Fourniture et pose du système de contrôle d'accès ;
- . Gaine et câble d'alimentation.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : en façade Nord du local dépôt / guichet.

6.2. OUVRAGES EXTÉRIEURS**6.2.1. Grilles métalliques anti-effraction****DESCRIPTION**

Fabrication en atelier de grille métallique comprenant :

- . Deux lisses horizontales en fers plats (section 50 x 15 cm) avec platines et pattes de fixations ;
- . Des montants verticaux en fer plat (section 40 x 10 mm) soudés sur lisses

Toutes les traces de soudures devront être limées et meulées.

L'ensemble sera livré sur le chantier thermolaqué (coloris RAL au choix de l'Architecte).

Le prix comprendra également :

- . Tous les éléments de raccords, fixations et finitions ;
- . Les platines de fixation jusqu'aux murs béton.

- . Pose et fixation à la charge du présent lot.
- Exécution suivant plans et détails de l'Architecte.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin :

- . Dimensions 0.60 x 0.90 ht : en façade Nord, devant les châssis du local stock palettes R0.04 ;
- . Dimensions 0.60 x 0.60 ht : en façade Nord devant le châssis du local produits inflammables R0.06 ;
- . Dimensions 1.00 x 1.40 ht
 - . En façade Est devant le châssis de la salle de détente ;
 - . En façade Sud devant les châssis des bureaux R0.15 à R0.18 ;
- . Dimensions 1.00 x 2.10 ht : en façade Nord devant le châssis du local R0.03.

6.2.2. Paroi avec porte à deux vantaux au droit du stockage ROLLS

- . Dimensions : 4.87 x 2.70 ht (repère PBE2)

DESCRIPTION

Fourniture, pose et scellement d'une paroi avec porte métallique à deux vantaux, comprenant :

- Poteaux en profilés tubulaires avec platines de fixations ;
- Deux lisses horizontales en profilés tubulaires fixées entre poteaux ;
- Barreaudages verticaux en fers plats, soudés en applique sur lisse ;
- Porte avec cadre des vantaux en profilés tubulaires carré avec parement en barreaudages verticaux soudé en applique sur cadre.

Toutes les traces de soudures devront être limées et meulées ;

Exécution suivant plan et détail de l'architecte :

L'ensemble sera livré sur le chantier thermolaqué (coloris RAL au choix de l'architecte).

Équipement porte :

- Quatre paumelles en acier par vantail ;
- Serrure de sûreté à larder avec cylindre européen (trois clés) sur organigramme ;
- Poigné de manœuvre en acier laqué sur chaque face ;
- Crémone pompier sur vantail-semi fixe.

Mise en œuvre :

Pose et scellement de l'ensemble à la charge du présent lot.

L'ensemble sera livré sur le chantier thermolaqué (coloris RAL au choix de l'Architecte).

Le prix comprendra également :

- . Les poteaux de liaison avec la porte battante ;
- . Toutes sujétions de liaison avec les murs ;
- . Les massifs béton support (y compris terrassement) ;
- . Tous les éléments de raccords, fixations et finitions.

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : au droit du stockage ROLLS dans la courive Est.

6.2.3. Grilles de ventilation en façade du local technique

- . Dimensions : 0.60 x 0.60 ht

DESCRIPTION

Fourniture et pose de grille de ventilation comprenant :

- . Cadre métallique composé de cornières ;
- . Des lames filantes (en forme de Z) ;
- . Le pare-pluie.

Le prix comprendra également :

- . Le rejet d'eau en partie basse des lames ;
- . Les pattes et platines de fixations ;
- . Fixations par vis et chevilles ;

Mise en œuvre :

Pose et scellement de l'ensemble à la charge du présent lot.
Dimensions et caractéristiques acoustiques devront être fournies par les lots techniques concernés.
L'ensemble sera livré sur le chantier en aluminium laqué (coloris RAL au choix de l'architecte).

LOCALISATION

Niveau rez-de-jardin : grille de ventilation en façade du local technique.

6.3. PASSERELLE VITREE**6.3.1. Plancher vitré au droit de la passerelle****DESCRIPTION**

Fabrication et pose d'un plancher en dalles de verre autoportant coupe-feu 1 heure, comprenant :

- Une structure périphérique métallique en fer plat ou cornières fixée contre la maçonnerie ;
 - Une ossature intérieure en cornières métalliques ;
 - Joints néoprène de positionnement entre l'ossature et la dalle de verre ;
 - Parement en vitrage du type CONTRAFLAM 60-3 CLIMAPLUS ARGON de 47 mm d'épaisseur.
- L'ensemble de la structure sera livré sur le chantier thermolaqué (coloris RAL au choix de l'Architecte).

Caractéristiques du vitrage :

- . Transmission lumineuse : 75%
- . Réduction sonore : 43 dB
- . U_w : 1.1 W/m².K
- . Degré coupe-feu : 1 heure
- . Sécurité conformément à la norme EN12600 : 1C1 / 1B1
- . Dépolissage SATINOVO des dalles de verre.

La dalle en verre sera réalisée en plusieurs volumes.

Le prix comprendra également les éléments de raccords, fixations et finitions ;

Mise en œuvre :

Pose et scellement de l'ensemble à la charge du présent lot ;
Exécution suivant plans et détails de l'Architecte.

LOCALISATION

Niveau rez-de-chaussée : plancher au droit de la passerelle de liaison entre le bâtiment existant et l'extension.

6.3.2. Généralités et conception des verrières**DESCRIPTION TYPE**

Tous les éléments seront traités à partir de profilés d'acier répondant à la Norme NF P 50.411, première catégorie.

Éléments de tôlerie

Ils seront réalisés en tôle d'acier finition laqué et comporteront tous les accessoires et raidisseurs nécessaires à leur bonne tenue.

Ossature

Elle sera constituée de raidisseurs et de traverses métalliques conçues pour recevoir tous types de remplissage. Leur section sera calculée pour répondre aux DTU et aux règles neige et vent, conformément au document "Règles générales de construction".

On tiendra compte, notamment, des pressions résultant de l'action du vent sur les verrières et du poids des remplissages agissant sur les traverses.

La flèche maximale admise, sous les pressions d'un vent normal et des autres forces pouvant solliciter les éléments formant l'ossature, sera inférieure à 1/300ème de la portée.

Les assemblages seront parfaitement étanches pour éviter toute infiltration d'eau à l'intérieur de la verrière.

Dilatation

Selon l'importance de la réalisation, il conviendra de tenir compte de l'amplification des phénomènes de dilatation due aux variations rapides de températures entre l'extérieur et l'intérieur (effet de serre).

En conséquence, la position des points fixes et l'orientation des jeux dus aux dilatations devront être déterminés lors de l'étude.

Drainage

La conception de l'ouvrage ne devra pas permettre la rétention ni l'accumulation des eaux de ruissellement. Un drainage devra être prévu sur les profilés d'encadrement des remplissages.

Les profils permettront un drainage correct des feuillures par l'intermédiaire d'une chambre de détente afin de rejeter vers l'extérieur d'éventuelles eaux d'infiltration.

Récupération et évacuation des eaux pluviales

Le libre écoulement des eaux (ou ruissellement) devra être assuré dans les meilleures conditions.

Dans le cas où des chéneaux seront nécessaires, leur section sera calculée en fonction du débit d'eau à évacuer.

Leur conception tiendra compte de la pente, du nombre de descentes à prévoir, ainsi que des possibilités de dilatation.

Pour mémoire, la norme NF P 30.201 Couvertures Généralités, détermine le diamètre des tuyaux de descente en fonction de surface en admettant un débit maximal de 34 / m² / minute.

Remplissage

Ils seront prévus en verre isolant et coupe-feu 1 heure avec vitrage de sécurité pour les deux faces.

Ils devront répondre aux exigences obligatoires de tenue aux charges climatiques (en pression et en dépression), ainsi qu'aux chocs de sécurité.

En ce qui concerne les vitrages, se reporte aux conditions générales d'emploi et de mise en œuvre des vitrages isolant (CSTB groupe spécialisé n° 6).

Laquage

Tous les éléments seront laqués (coloris RAL au choix de l'architecte).

Liaison avec la structure (Gros-Œuvre)

L'armature porteuse des verrières sera reliée à la structure à l'aide d'attaches adaptées à la conception de l'ouvrage qui devront permettre le réglage dans les trois dimensions afin de rattraper les irrégularités admises au gros-œuvre.

Les fixations devront être conçues et réalisées afin de transmettre à la structure les sollicitations de l'ossature.

Il y aura lieu de s'assurer de la compatibilité du support existant avec le type de fixation envisagé.

Les fixations devront être indesserrables et protégées contre la corrosion.

Étanchéité

Les dispositifs de raccordement entre les rives de la verrière et la structure devront assurer l'étanchéité.

Les rives verticales seront étanchées selon les règles habituelles de l'étanchéité des façades.

Les rives de tête des rampants de toiture seront munies d'un système d'étanchéité conforme aux règles en vigueur ou s'inspirant de ces règles.

Mise en œuvre

La pose des verrières s'effectuera selon les prescriptions définies par le DTU en vigueur, à savoir :

- . Respect des tolérances admissibles du gros-œuvre ;
- . Respect de la conformité des moyens de mise en place des ouvrages ;
- . Respect des tolérances de pose, faux-aplomb, etc...

Stockage sur chantier

Les ouvrages livrés sur chantier en attente de pose devront être stockés à l'abri des intempéries et des chocs.

Les conditions de stockage devront être telles qu'ils ne subissent aucune déformation ou détérioration.

6.3.2.1. Verrière

. Dimensions : 6.60 x 1.60 m

PARTICULARITÉS

Fourniture et pose d'une verrière à une pente (10%) coupe-feu 1 heure, suivant généralités et conception des verrières constituée :

- Une structure périphérique métallique en fer plat ou cornières fixée contre la maçonnerie ;
- . L'étanchéité sera assurée par des couvre-joints acier montés sur des profilés ;
- . La fixation étant en laiton ;
- . Les joints destinés à recevoir les verres seront en néoprène, cordon en mousse autocollante.
- . Vitrage isolant et coupe-feu 1 heure du type CONTRAFLAM 60-3 CLIMAPLUS ARGON de 47 mm d'épaisseur.

L'ensemble de la structure sera livré sur le chantier thermolaqué (coloris RAL au choix de l'Architecte).

Caractéristiques du vitrage :

- . Transmission lumineuse : 75%
- . Réduction sonore : 43 dB
- . Uw : 1.1 W/m².K
- . Degré coupe-feu : 1 heure

Pose de l'ouvrage :

- . L'entrepreneur devra la pose et le scellement de l'ensemble de l'ouvrage, celui-ci étant considéré comme achevé sans l'intervention d'autres corps d'états.

Le prix comprendra également :

- . Toutes les tôleries de raccordement de calfeutrement et de rejet d'eau ;
- . Les habillages intérieurs et extérieurs en tôle d'acier thermolaqué avec isolant complémentaire en laine minérale ;
- . Les joints intumescents ;
- . Les différents solins en tôle d'aluminium anodisé ;
- . Le chéneau en bas de pente en tôle d'acier galvanisé avec isolant en laine de roche en sous face et habillage métal.

Vitrage :

Fourniture et pose de vitrage clair isolant et de sécurité du type STADIP deux faces feuilletées en toiture (résistance 1200 joules).

LOCALISATION

Niveau rez-de-chaussée : verrière au-dessus de la passerelle vitrée de liaison entre le bâtiment existant et l'extension.